L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 14 SEPTEMBRE 1883.

Spectacles, Bals, &c

L'Académie de Musique DE BIDWELL.

Restaurée et décorée à neuf, POUR LA SAISON DE 1883-84, **OUVRIRA DIMANCHE, 9 SEPTEMBRE, 1883.**

La Compagnie de J. H. HAVERLY, dans la spirituelle comédie

OUR STRATEGISTS,

Avec un personnel complet et composé des premiers artistes du pays.

Matinées les Mercredi et les Samedis.

Le bureau de location sera ouvert JEUDI, 6 Septembre.

DIMANCHE, 16 SEPTEMBRE.

La Troupe de drame de PALMER et ULMER avec

Miss Lizzie May Ulmer

Dans le célèbre drame

FORTY-NINE and the DANITES

2 sept—

ELKIN [illegible] CIE.,

100....RUE [illegible]AL....100

Offrent l[illegible] de

Tapis de Velou[illegible] de Bruxelles, dits "Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des

TAPIS

Trois plis "Ingrain"

A des prix très réduits.

La maison reçoit maintenant de fraîches importations de

NATTES DE CHINE, de diverses qualités.

NATTES DE CHINE, sans couture.

TOILES CIRÉES.

STORES DE FENETRES.

RIDEAUX DE DENTELLE, Etc.

21avril—dim.mar.jeu

Le Stock le plus vaste au Sud de voitures.

Fred. N. THAYER.

162 rue Gravier, vis-à-vis l'Hôtel St Charles, et 13 rue de l'Union.

(Entrepôts, rue Gravier, 217)

Dépôt du Crane & Breed Manufacturing Company.

Corbillards et Articles à l'usage des Entrepreneurs de Pompes Funèbres. Buggies, Voitures, Harnais, Voitures d'enfants, Vélocipèdes, Bicycles, etc.

18 mars 83—1an

V. WEHRMANN,

136......Rue Royale......136

Entre Toulouse et St Pierre.

MERCERIE, PARFUMERIE, PAPETERIE, VARIETES, JOUETS D'ENFANTS.

Accordéons, Harmonicas, Cordes de Violon, Guitare, Zither, etc.

Machines à coudre neuves et de seconde main fils soie, aiguilles, huile et fournitures pour Machines à coudre.

Eventails pour tous genres de machines à coudre. Les plus simples, les plus faciles à adapter et donnant le meilleur résultat. Prix 75 cts.

V. Wehrmann, MECANICIEN de 13 ans d'expérience, s'occupe de la **réparation** de tous genres de **Machines à coudre.**

Fabrication de pièces sur commande.

Toutes les réparations sont garanties.

Plaquage en fer de formes pour cordonniers.

Inspection et réparation de machines à coudre à l'usage des chemisiers, cordonniers et fabricants de sacs. S'adresser au No 136 rue Royale.

5 août—1 an

1848. 1848

Importateur du Galvanisme,

C. ROUYER,

Au coin des rues Chartres et Conti, N. O.

J'invite toutes les personnes qui viennent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que Bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, convexes et concaves, orfèvrerie d'argent et plaquée, services de tables complets, **couverts Alfénide,** couteaux, etc., etc. Articles pour restaurants, hôtels et cafés, le tout garanti **1ère qualité.** Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.

Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.

Re-argenture de tous objets; Achat de diamants, vieil or et vieil argent.

Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.

Pose et change de verres de lunettes et pince-nez à prix excessivement réduits.

16oc—6dé—DMarJ

Mme MONOMO, sage-femme, et m[illegible] [illegible] dames, **140 St Louis et 101 Bourgogne** se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telle que douleurs à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec les bons traitements et à des prix en rapport avec l'époque. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au [illegible]

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest,

97 RUE DECATUR,

11 mars—1an Nlle-Orléans.

LAURENT LACASSAGNE

Marchand-Commissionnaire.

97 RUE DECATUR,

Bureau au Premier.

Avances libérales sur consignations de coton, sucre, mélasses et riz, etc.

25 mars | 1an

Alph. WALZ,

FABRICANT DU CÉLÈBRE

MALAKOFF BITTER,

24 et 26 rue Conti, Nouvelle-Orléans

Succursale à Paris

juin 9—Dim.M

Portable Electric Lighter

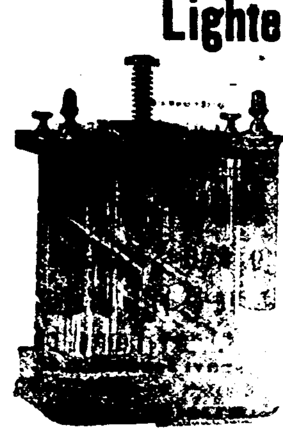

PRIX $5.00.

Appareil scientifique et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, des fabriques, des mines, etc. L'appareil est complet, le courant électrique étant produit par une action chimique. Il peut servir d'après [illegible] procédés, moyennant une dépense additionnelle, pour donner l'alarme quand les voleurs pénètrent quelque part avec effraction, ou comme batterie médicale, comme sonnette d'appel ou pour allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le voleur est immédiatement environné de lumière et signalé par la sonnerie. On a besoin d'agents de confiance pour tous les Etats-Unis. Envoyez un timbre pour la circulaire. PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO. 22 Water Street, Boston. Incorporé en vertu des lois du Massachusetts en décembre 1882.

"Un 'Portable Electric Lighter' pour $5 se vend seulement de toutes parts par la 'Portable Electric Light Co., 22 Water Street, Boston.' C'est un appareil sûr et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, etc." — *Scientific American, New York, 16 décembre 1882.*

Hôtels, Sources etc.

HOTEL DE L'EUROPE A BILOXI.

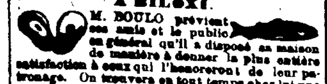

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 1er mai—4m

---

BLADON SPRINGS.

L'Hôtel sera ouvert aux voyageurs le 1er Juin 1883.

DES bateaux à vapeur portant la malle des Etats-Unis partent de Mobile en destination de Bladon Springs, tous les Mardis et Samedis, à 5 heures P. M. Malle quotidienne entre les sources et ici par voie de Buckatunna. Les eaux de ces sources célèbres sont sans rivales pour la cure du Rhumatisme, de la Diarrhée chronique, de la Diabète, de la maladie de Bright et de toutes autres maladies des reins, le scrofule, les affections cutanées, l'alcoolisme, et les maladies de femme. Prix $10 par semaine; $35 par mois de quatre semaines. Pour des circulaires descriptives donnant une analyse des eaux, etc. s'adresser à

J. CONNER & CIE.,

Sources de Bladon, comté Choctaw, Ala.

Billet pour les sources, aller et retour, bons pour jusqu'à ce qu'il en soit fait usage, $14.55.

Pour plus amples informations, s'adresser à I. L. LYONS, coin Camp et Gravier; CHARLES BALLEJO, coin Jackson et St. Charles.

8juin—3m—DimMarSam

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés —EN—

NATTES DE CHINE.

A. Brousseau's Son

17....RUE DE CHARTRES....

TAPIS

Le plus grand stock au Sud.

Prix qui conviendront à tout le monde.

9juin—1an

P. BOISSONNEAU,

MARCHAND-TAILLEUR.

137 - - Rue du Canal - - 137

AU PREMIER,

ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.

A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de déballer un assortiment de marchandises de printemps et d'été, provenant des premières fabriques de France et d'Angleterre.

Ces articles ont été choisis avec le soin le plus minutieux; ils sont ce qu'il y a de plus nouveau et se recommandent par la qualité, la variété et le bon goût.

M. Boissonneau prie ses clients de vouloir bien l'honorer d'une visite et examiner toutes ces étoffes, dont le détail serait trop long.

M. Boissonneau n'emploie dans ses ateliers que des ouvriers de première classe, et **il appelle aussi l'attention sur ses prix très modiques.** Savril—au 22 oct.

Proclamation de la Quarantaine.

BUREAU DE SANTÉ, De l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la fièvre jaune sévit dans les ports de Matamoras, Tampico, Tuxpan, Vera Cruz et tous les ports de l'Ile de Cuba, Hayti ou Saint-Domingue, Porto-Rico, la Jamaïque, les ports brésiliens Rio Janeiro et Pernambuco, et

Attendu qu'aucun système de quarantaine n'est en vigueur pour prévenir la propagation du fléau aux ports voisins, plusieurs comtés et villages desquels ont tous les jours des communications de toutes les heures avec lesdits ports infectés, exposant ainsi à une contagion momentanée, ces ports, ces comtés et ces villages, si la maladie ne s'y est pas déjà déclarée; et

Attendu que plusieurs navires des dits districts de comtés infectés sont en ce moment à proximité de la côte du Mississippi et de la station de Quarantaine du Mississippi; et

Attendu que le choléra Asiatique sévit maintenant dans certaines parties de l'Asie et de l'Afrique, que des rapports nous apprennent qu'il s'étend vers les ports européens, et que la contagion pourrait fort bien nous atteindre par les navires qui nous arrivent de ces ports, et

Attendu que la section 4me de l'acte de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 18 mars 1858, la section 1ère de l'acte du 24 mars 1876 et la section 7me du 20 avril 1877 donnent au Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane le pouvoir et l'autorité, en cas de nécessité, de lancer une proclamation de quarantaine et de la faire mettre en vigueur contre tous ports autres que ceux nommés dans la proclamation de Son Excellence le Gouverneur de la Louisiane, le dit Bureau lance la présente, sa proclamation de quarantaine, qui prendra effet à partir de cette date, contre tous les lieux et comtés avoisinant les ports Mexicains, Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan, les ports brésiliens, Rio Janeiro, Bahia et Pernambuco et les ports avec lesquels ces dits ports infectés ont des communications et contre lesquels il n'est pas de quarantaine.

Les navires venant de ces ports seront détenus **dix jours,** fumigués, nettoyés, comme les navires venant des ports infectés sus-nommés.

Aussi, tous navires, toutes personnes ayant été en communication ou en contact avec ces navires, leurs équipages, leurs passagers, stationnés à la quarantaine de l'Ile aux Vaisseaux, à un endroit quelconque de la côte du Mississippi ou à l'une des stations de quarantaine n'entrent pas en Louisiane, à moins qu'ils aient subi une détention de Dix jours à la station de quarantaine [illegible] le plus rapprochés, et qu'ils y aient été fumigués et désinfectés.

Les navires où règnera la fièvre jaune ou le choléra asiatique, arrivant à des stations de quarantaine, que les maladies se soient déclarées avant leurs départs, pendant leurs voyages ou pendant leur arrêt à la station de quarantaine, n'auront pas le droit, en aucun cas, d'entrer dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Tous les convois de chemin de fer transportant des voyageurs ou des marchandises à la Nouvelle-Orléans seront requis de s'arrêter aux stations de quarantaine établies sur les routes respectives le temps voulu pour qu'il y soit fait une inspection conforme à tels règlements que, de temps à autre, le Bureau de Santé pourrait adopter.

Les officiers, aux diverses stations de Quarantaine, sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et priés d'exercer la plus scrupuleuse vigilance pour qu'on s'y conforme. Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane aura recours aux moyens les plus sommaires dont l'arment les lois de l'Etat de la Louisiane, pour punir toute violation ou tout mépris de cette proclamation.

Lancée de par l'ordre et sous le sceau du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de juillet 1883.

JOSEPH JONES, M. D., Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane.

Copie exacte: S. S. HERRICK, M. D., Secrétaire.

26 juil—26 29 aout 1

Proclamation de Quarantaine additionnelle.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

ATTENDU qu'à une réunion du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane tenue en la ville de la Nouvelle Orléans, le 23me jour de juillet 1883, la résolution suivante a été adoptée:

Résolu que le gouverneur de la Louisiane soit requis de lancer une proclamation interdisant toute communication avec les ports infectés par la fièvre jaune, savoir: Vera-Cruz, Rio de Janeiro, la Havane et tels autres ports qui pourraient le devenir, et qu'il soit requis de faire quitter les eaux de l'Etat tous les navires infectés, ainsi qu'il en fait la recommandation dans sa lettre au Bureau, à la date du 20 courant,

Donc, dès maintenant, je, SAMUEL D. McENERY, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi, et conformément à la résolution qui précède, ordonne que tout navire infecté de fièvre jaune, actuellement détenu à la station quarantenaire du Mississippi, s'en éloigne dans le plus bref délai......; et, de plus, j'ordonne que l'entrée des eaux de l'Etat de la Louisiane soit interdite à tout navire venant des ports sus-nommés ou des ports qui pourraient devenir infectés de fièvre jaune. Les officiers de la station de quarantaine sont surtout chargés du soin de faire mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation; et le Bureau de Santé est requis d'en punir vigoureusement toute violation.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 24me jour de juillet A. D. 1883.

Par le Gouverneur, S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.

OSCAR ARROYO, sous-secrétaire d'Etat.

27juil—

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des **ORGANES GENITO-URINAIRES** et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traitées sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. [illegible] garanties. Le rétrécissement de l'[illegible] guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

9 mars—83—1 an

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84

Entre St.-Louis et Conti.

Grand arrivage de Feutre de toute épaisseur

Et articles pour la réparation des Pianos et Orgues.

Par steamer DUPUY DE LOME, du Havre.

N'attendez pas, si vous avez un vieux Piano chez vous, mais envoyez-le à BASILE, qui en fera un piano neuf à un prix très raisonnable.

Accords et réparations pleinement garantis.

J'offre le plus haut prix du marché aux pianos de la ville et de la campagne qui désirent [illegible] de leurs Pianos. 17[illegible]—

NLLE-ORLEANS, 1er AOUT 1883.

AU PUBLIC!

Renseignez-vous vous-mêmes.

Le Directeur-général des Postes ayant avancé, au sujet de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, des assertions malveillantes et fausses, nous croyons devoir soumettre au public des faits pour prouver l'inexactitude de sa déclaration que la fraude préside à nos opérations.

Montant des lots payés par la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, du 1er janvier 1879 à ce jour:

Payé à la Southern Express Co., Nlle-Orléans, T. M. Wescoat, directeur	$1'266,300
Payé à la Louisiana National Bank, Jos. H. Oglesby, Président	463,900
Payé à la State National Bank, S. H. Kennedy, Président	125,100
Payé à la New Orleans National Bank, A. Baldwin, Président	88,550
Payé à la Union National Bank, S. Chalaron, Caissier	64,450
Payé à la Banque des Citoyens, E. L. Carrière, Président	57,000
Payé à la Germania National Bank, Jules Cassard, Président	30,000
Payé à la Hibernia National Bank, Chas. Palfrey, Caissier	37,000
Payé à la Banque du Canal, Ed. Toby, Caissier	13,150
Payé à la Mutual National Bank, Joe Mitchel, Caissier	8,200
Total payé comme ci-dessus	$2,253,650
Payé en sommes au-dessous de $1,000 aux différents bureaux de la Compagnie dans tous les Etats-Unis	2,627,410
Total payé par tous	$4,881,060

On peut s'assurer de la parfaite exactitude des faits que nous avançons en se référant aux officiers des institutions ci-dessus, et pour ce qui est de la légalité et du caractère de notre Compagnie, on peut s'adresser au maire et aux fonctionnaires de la ville de la Nlle-Orléans, [ainsi] qu'aux autorités de l'Etat de la Louisiane et à celles des Etats-Unis en Louisiane. Nous prétendons respecter la loi et faire preuve d'honnêteté et d'exactitude dans tou es nos transactions, et ne le céder, sous ce rapport, à aucune administration de ce pays. Notre position est connue de tous ceux qui ont voulu s'en rendre compte, et nos actions se vendent depuis des années au "Board of Brokers." Elles sont entre les mains de nombre de nos citoyens les plus connus et les plus estimables.

M. A. DAUPHIN, Président.

GROS LOT, $75.000.

Billets, $5 seulement, Coupons en proportion.

L.S.L.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qu'[illegible] nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures."

G. T. Beauregard

J. A. Early

COMMISSAIRES.

La Loterie a été incorporée par la Législature en 1868 pour 25 ans, dans le but de venir en aide aux institutions d'éducation et de charité, avec un capital de $1.000,000, auquel une réserve de plus de $550,000 a été depuis ajoutée.

Son existence et ses privilèges ont été reconnus et maintenus, à une écrasante majorité, du vote populaire, par la Constitution actuelle de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

C'est la seule Loterie qui ait jamais été soumise au peuple d'un Etat et ratifiée par ce dernier.

Les lots ne sont jamais réduits ni les paiements ajournés.

LES GRANDS TIRAGES A NUMEROS SIMPLES ONT LIEU TOUS LES MOIS

MAGNIFIQUE OCCASION

[illegible] — DE — [illegible]

Faire Fortune!

TIRAGE, CLASSE K,

A la Nouvelle-Orléans,

MARDI, 9 Octobre 1883,

GROS LOT

$75.000

100,000 billets à $5 chacun.

Des coupons de cinquièmes proportionnellement.]

LISTE DES LOTS:

1 GROS LOT		$75,000
1		25,000
1		10,000
2 LOTS DE $6000		12,000
5	2000	10,000
10	1000	10,000
20	500	10,000
100	200	20,000
300	100	30,000
500	50	25,000
1000	25	25,000
LOTS D'APPROXIMATION.		
9 Lots d'approximation de $750		6,750
9	de 500	4,500
9	de 250	2,250
1967 lots, s'élevant à		$265,500

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse en plein. Adresser les lettres enregistrées à la

New Orleans National Bank,

New Orleans, La.,

Et faire les mandats sur la poste (money order) payables à la même banque.

Lettres ordinaires par la malle ou par Express, à

M. A. DAUPHIN, New Orleans, La.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant: Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non-échues de l'année précédente y comprises:

Risques de feu		$248,848 79
Risques sur les mers		22,022 70
Risques sur les rivières		22,912 63
Total des primes		$293,784 12
Moins les primes non-échues		75,281 00
Primes nettes, échues le 31 mai 1883		$218,503 12
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$56,527 62	
Sur risques maritimes	13,201 25	
Sur risques de rivières	4,495 50	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	26,164 16	
Réassurances et primes remboursées	16,100 26	
		$116,488 79
Profit		$102,014 33

La Compagnie possède l'actif suivant:

Immeubles	244,820 53
Actions de banques, chemins de fer et autres actions	61,333 78
Billets garantis par hypothèque et nantissement	149,330 00
Billets à recevoir	61,096 58
Primes en voie de collection	36,450 06
Actions du Vallette Dry Dock Co	11,362 50
Actions du New Orleans Water-works Co	19,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane	15,426 25
Mandats sur la ville (City Time)	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	4,335 00
Argent en caisse	82,579 62
	$688,334 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR.	CHAS. LAFFITTE,
	JOS. A. SHAKESPEAR.

12juin—

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600.000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN....Président.
CHAS. H. DOLSEN....Vice-Président.
CHAS. E. RICE....Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy	Paul E. Mortimer,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
W. B. Conger,	S. Hernsheim,
George W. Sentell,	Edward Neile,
Alf. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
U. Marinoni,	Harry L. Flash,
Lucien Delery,	A. H. Steward,
Charles H. Dolsen,	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush,	N. D. Wallace,
John Calder,	R. F. W. Bachman,
S. C. Conion,	Wm Garig,
W. A. Phelps,	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Rosenfeld,
Wm. R. Lyman.	C. K. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

01juin—1an vào

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

(Southern Insurance Company of New Orleans.)

Bureau, 31 rue du Camp,

Entre Commune et Gravier.

CAPITAL - - - - $300,000

ERNEST MILTENBERGER....Président
R. GALLY....Vice-Président
SCOTT McGEHEE....Secrétaire

DIRECTEURS:

Emile L. Carrière,	Louis Bush,
J. J. Gidière,	G. P. Harrison,
B. F. Chambers,	D. Fatjo,
Gilbert H. Green,	H. E. Sharpen,
M. Schwabacher,	J. A. Duffiho,
J. A. Lafaye,	J. H. Menge,
John T. Moore, jr,	P. A. Villermi,
Adolph Meyer,	Geo. H. Dunb,
E. L. Forstall,	F. W. Staat,
Joseph David,	I. Hernsheim,
J. A. S. Vaught,	R. Beltran,
L. Lacassagne,	Henry Lehman,
	Thos. J. Woodward.

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie, savoir:

1° Elle assure contre l'incendie et les désastres de rivières et de mers aux taux les plus modiques courants et du tarif,

2° Le fonds-capital ne porte un intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement obtenir par des placements, n'exigeant pas ainsi, pour le payer, qu'il soit rien déduit des profits des affaires de la Compagnie—Ce grand avantage, attendu que la moitié desdits profits échoit aux assurés, ainsi qu'il en est donné l'explication plus bas.

3° En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale,

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS ses assurés, sur le montant des primes actuellement payées. 20 nov—6mD

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY

OF NEW ORLEANS,

No 104 CANAL STREET.

TWENTY-NINTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1883, including unearned premiums of the previous year—

On Fire risks		$248,848 79
On Marine risks		22,022 70
On River risks		22,912 63
Total premiums		$293,784 12
Less unearned premiums		75,281 00
Net earned premiums 31st May, 1883		$218,503 12
Losses paid—		
On fire risks	$56,527 62	
On marine risks	13,201 25	
On river risks	4,495 50	
Taxes and expenses, less interests	26,164 16	
Reinsurances and return premiums	16,100 26	
		$116,488 79
Profit		$102,014 33

The company has the following assets:

Real estate	$244,820 53
Bank, Railroad and other stocks	61,334 78
Notes secured by mortgage and pledge	149,330 00
Bills receivable	61,096 58
Premium in course of collection	36,450 06
Stock of Vallette Dry Dock Co	11,362 50
New Orleans Water Works Co	19,600 00
Louisiana Consols	15,426 25
City time	2,000 00
Judgment on mortgage notes	4,335 00
Cash on hand	82,579 62
	$688,334 4[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 11th day of June, 1883.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 11th day of June, 1883, it was resolved that in addition to the interest dividend of Ten Per Cent already paid to the stockholders, a further dividend of TWENTY-FIVE PER CENT. on the net earned participating premiums for the year ending May 31, 1883, be paid on the third Monday of July next.

—DIRECTORS—

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR.	CHAS. LAFFITTE,
	JOS. A. SHAKESPEAR.

12 juin—

L'UNION FRANÇAISE.

Bulletin du Bureau de Placement.

Travailleurs inscrits:

Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Teinturiers, récemment arrivés de France.

S'adresser, verbalement ou par lettre, au siège de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 9 heures du matin à 3 P. M.

Bois—Rougé—Les travailleurs annoncés comprennent ceux qui sont déjà placés, mais [illegible] ceux qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New-York.

Tous nos renseignements sont fournis gratis.

9fév—1an MaJD

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 0[illegible]

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75
Prix du numéro	10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion, 10 lignes. Une première insertion [illegible]; chaque insertion subséquente [illegible]

Pour les annonces de commerce 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 8 septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par les chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS

[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Grande vente importante par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, de tout le contenu et installations de l'Epicerie en gros, située aux Nos 65 et 67 rue Poydras consistant en un grand assortiment d'épiceries fines et de choix, à savoir: Farine, [illegible], Graisse, Thé, Café, Sucre. Aussi Vins, Liqueurs, Brandies, et un grand assortiment de marchandises en conserves, etc. Aussi, une quantité de marques de Cigares et de Tabac à Fumer, etc., et autres articles trop longs à énumérer. Dans l'affaire de

Frank Roder vs. Forchheimer Bros.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9264—En vertu d'un ordre de vente en date du 4 septembre 1883, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 17 septembre 1883, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le contenu et installations, etc., de l'épicerie en gros, située aux Nos 65 et 67 rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus et autres.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Sept—5,8,13,16

Philippe Bouron vs Paul Lasalle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9199—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 15 septembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Douze certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits de passage, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le troisième district de cette ville désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, treize, quatorze, quinze, vingt huit, vingt neuf et trente du carré d'ilet numéro cent quatre vingt-seize, borné par les rues Dauphine, Audry, Royale et Agnès, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer, daté du 10 mars 1872, et annexé à un acte passé au bureau de Eusèbe Bouny, notaire, le 25 avril 1874; lesquels terrains mesurent, au pied américain, comme suit:

Les terrains numéros un, deux, trois, quatre, cinq et six, chacun vingt-six pieds onze pouces et cinq lignes de façade rue Dauphine, sur vingt-six pieds onze pouces et sept lignes et demie de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent quarante pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes égales; le terrain numéro un formant le coin des rues Dauphine et Audry; les terrains numéros treize, quatorze et quinze ont chacun trente pieds de façade rue Agnès sur les profondeurs suivantes, savoir: le terrain numéro treize a cent soixante un pieds onze pouces et trois lignes du côté le plus près de la rue Dauphine, et cent soixante deux [illegible] de l'autre côté, le séparant du terrain numéro quatorze.

Le terrain numéro Quatorze a cent soixante deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro Treize, et cent soixante-deux pieds un pouce et trois lignes le divisant du terrain numéro Quinze; et le terrain numéro Quinze a cent soixante-deux pieds un pouce et trois lignes sur la ligne le séparant du terrain numéro Quatorze et cent soixante deux pieds deux pouces sur la ligne la plus rapprochée de la rue Royale. Les terrains vingt-huit, vingt-neuf et trente ont chacun trente pieds de façade rue Audry, sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le terrain vingt huit a cent soixante deux pieds deux pouces de profondeur sur la limite la plus rapprochée de la rue Royale, et cent soixante deux pieds un pouce et trois lignes sur la limite le séparant du terrain numéro vingt neuf.

Le terrain vingt-neuf a cent soixante-deux pieds un pouce et trois lignes sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-huit, et cent soixante deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro trente; et le terrain numéro trente a cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-neuf, et cent soixante-un pieds onze pouces et trois lignes sur la limite la plus rapprochée de la rue Dauphine.

Etant la même propriété acquise par le dit défendeur par achat de Paul [illegible], selon un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire, le 19 mai 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—

1° Au comptant un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant, soit la somme de deux mille piastres ($2,000), avec intérêt au taux de 8 pour cent par an, du 19 mai 1882 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent du montant ci-dessus pour honoraire d'avocat, tous les frais de procès et de la vente et toutes les taxes dues sur la propriété vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un billet à ordre, garanti par hypothèque et privilège du vendeur sur la dite propriété, en date du 19 mai 1882, pour deux mille piastres ($2,000), payable deux ans après date à la Banque des Citoyens de la Louisiane, en cette ville, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et assumera également toutes les obligations d'un acte de vente [illegible] que pour ne pas aliéner et pour cinq pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y a, comptant sur les lieux. Et au cas que le prix d'enchère sur la propriété serait, après la déduction des frais et taxes ci-dessus mentionnés au comptant moins que le montant de la réclamation du plaignant avec intérêt ainsi qu'il est dit ci-dessus, et du billet à ordre devant être assumé comme ci-dessus décrit, alors l'acquéreur paiera la susdite réclamation au comptant du plaignant, et assumera le billet ci-dessus au pro rata jusqu'à la concurrence de la balance de son enchère.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 août—14 21 28—sept 4 11 15

Emile Bouny vs Mlle Mary Boyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No 8484—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 3 octobre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Quatre lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro cent quatre vingt douze et compris entre les rues Magazine, Constance, Valmont et Belcastel et désignés par les numéros neuf, dix, onze et douze. Le lot numéro neuf mesure trente pieds quatre pouces de face sur la rue Belcastel, sur une profondeur de quatre vingt six pieds. Le lot numéro dix mesure trente pieds six pouces de face à la rue Belcastel, sur une profondeur de quatre vingt six pieds. Le lot numéro onze mesure trente deux pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur et façade sur la rue Belcastel, de cent pieds, et lesquels lots de terre forment encoignure. Le lot numéro douze mesure trente deux pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent pieds, le tout entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par le défendeur [illegible] de Juan M Gould par un acte passé pardevant C. T. Soniat notaire, le 3me jour d'octobre 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

1er sep—1 5 15 22 29—oct 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Laura E Bright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3413—En vertu d'un jugement rendu le 18 aout 1882 et signé le 7 aout 1882 et d'un ordre de Cour rendu le 10 aout 1883 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 15 septembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié indivise de Laura E Merrick femme décédée de Louis J. Bright dans un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, usage, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans l'ancien Faubourg Annunciation, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Race, Robin, Camp et Magazine et mesurant quatre-vingt-cinq pieds trois pouces de face à la rue Race sur une profondeur de cent quatre vingt-douze pieds, entre lignes égales et parallèles, étant la même propriété acquise par L. J. Bright de F. A. Boyle, par acte passé pardevant Edgar Grima, notaire, le 5 octobre 1870.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

14 aout—14,21,28,4,11,15 sept

Meyer Weill vs Moses Mann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9213—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 22 septembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc. situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Camp ou Prytania, Clio et St. Charles, anciennement Nayades; mesurant vingt-six pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue St Charles ou Nayades, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et vingt-six pieds sept pouces et cinq lignes de face dans le fond, sur une allée de quinze pieds de largeur, s'étendant au travers de l'ilet de la rue Clio à la rue Calliope. Etant la même propriété acquise par le défendeur du plaignant par acte passé le 28 juin 1881, pardevant Ant. Doriocourt, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

22 aout—22,29,4,11,18,22 sept

MaraisStreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS, Entre Conti et St.-Louis.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Audiffret Jean Baptiste	Florance Julie
Alexandre Bordes	Foresta Charles de
Abadie Cérile Barbé	Fontan Baptiste
Baron Jean	Guilhemet Marie
Bernard les époux	Gomien Joseph Michel
Chatelet Henri les époux	Gormond Dr
Costet Paul	Lapie Damien
Castet Marie Anne	L'haillier, femme Bourru
Castet Anne	Le Maréchal Charles
Charles Pierre	Laffargue Gabriel
Claverie J. Marie Louis	Lamazou Jean
Cochoires Bruno	Mattel Pierre
Curtelin Michel	Martin Jean
Dugourd Jacques Clément	Ouvillé Jean
	Pavy Pierre Octave
Dumas Francis Ernest	Rosaire, aine
Dumas Edouard Clément	Rosaire dit St Hilaire
Dutho Aloée Pierre	Rouhel Jean Baptiste
Duboe Jean	Saguens Bernard
Duone Bernard	Saune Jean Alexandre
Estebinet Baptiste	Prébure
Eugster les époux	Tujague Louis Baptiste
Escadé Gabriel	

Le Gérant du Consulat de France, FRANCIS NAVONE.

La Nlle-Orléans, le 1er septembre 1883.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Louis Fix et Mme Veuve Louis Fix, tutrice, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9256—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 13 octobre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant en quelque sorte, et situé dans le faubourg Marigny de cette ville, mesurant anglais, 23 pieds 3 pouces et 4 lignes de façade rue des Champs Elysées, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout d'après un plan dressé le 16me jour de mai 1847 par D. Beard, voyer de la deuxième municipalité, et désigné par le No 3 sur un plan dressé par Benjamin Buisson, voyer, à la date du 5me jour de mars 1834 et déposé dans le bureau de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville.

Ensemble avec les trente (30) actions aujourd'hui réduites à vingt-huit (28), du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées.

Saisi dans la sus dite affaire.

Termes et conditions.

L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de cinquante-quatre piastres ($54), échéant le 1er janvier 1884, et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi souscrit devra être [illegible] avec l'hypothèque donnée par Mme Lucy Anne Gourly en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane passé pardevant Adolphe Boudousquié, notaire, le 9 mars 1856, et avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

11 sept—11 18 25—oct 2 9 13

John M. Braun vs. B. Otto Schoeyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 9145—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 25 septembre 1883, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Deux lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro six cent quatorze qui est borné par les rues Bernadotte, Bienville, St Antoine et Douane. Les dits lots sont désignés par les numéros quatorze et quinze (14 et 15) sur un plan annexé à un acte passé en l'étude de Theodore Guyol, le septième jour d'avril de l'année 1870, et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Le lot No quatorze formant l'encoignure des rues Bienville et St-Antoine. Lesquels dits lots ont été acquis par le défendeur en cette affaire de Thomas B. Lee, par acte passé en l'étude de Theodore Guyol, le 30me jour d'avril 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 août—24 31 sept 7 14 21 25

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Peter St Amand vs M. C. Hinsdale, Sons & Co.—Le même vs les mêmes—Le même vs les mêmes—Le même vs les mêmes.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—Nos 5034, 5035, 5036, 5037—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon E. K. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, au No 1[illegible] rue [illegible], MARDI 25 septembre 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

7000 briques américaines à l'épreuve du feu, plus ou moins.

Une écurie en bois [illegible] pieds.

Un lot de bois de charpente.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

L'acquéreur de l'écurie devra l'enlever en moins de dix jours.

ROGER MURPHY, Constable.

14 sept—14 19 25

Leopold Weil vs W. Oppenheimer.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans. No 5068—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable E. K. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, au [illegible] rue Tchoupitoulas, près Girod, le SAMEDI 22 septembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de [illegible] etc. selon un inventaire [illegible] à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY, Constable.

12 sept—17 18 22

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Ann Murtagh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9367—Division D—Attendu que Patrick Murtagh a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'Administration dans la succession de feue Ann Murtagh décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, JAMES T. CLARK, Greffier.

14sept—14 18 2[illegible]

Succession de C. Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9253—Division B—Attendu que Mme Veuve Conrad Weber a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Conrad Weber décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour, JAMES T CLARK, Greffier.

12 sept—12 16 21

Succession de Mme Mary Ann Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 93[illegible]8—Division D—Attendu que Benjamin Graham a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Ann Williams décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour. JAMES T. CLARK, Greffier.

8sept—8 12 16

Succession de Joseph Mansburg.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 9370—Division B—Attendu que Mme Rebecca Mansburg a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Mansburg, décédé intestat, avis est par le présent donné à ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. JAMES T. CLARK, Greffier.

7 sept—7,11 16

Succession de Jean Fachoire,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 9195—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et l'actif distribué conformément au dit compte, et le dit exécuteur déchargé.

Par ordre de la Cour. JAMES T. CLARK, Greffier.

5sept—5 9 14.

Succession de veuve Theresa Griffin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9346—Division —Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Vve Theresa Griffin décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. JAMES T. CLARK, Greffier.

9sept—9 13 18

Succession de Mme V. M. Kilhmartin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9123—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Davidson administrateur de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et le dit administrateur déchargé de toutes responsabilités et obligations dans cette affaire.

Par ordre de la cour JAMES T. CLARK, Greffier.

9 sept—9 13 18

Succession de Marx Lemle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9342—Division E—Attendu que Mme Vve Sarah Lemle, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Marx Lemle, son mari, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour. JAMES T. CLARK, Greffier.

9sept—9.13.18

Succession de M. Dietrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 1029—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Samuel Friedlander, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. JAMES T. CLARK, Greffier.

9sept—9 13 18

Liste officielle des lettres étrangères non réclamées à la Poste de la Nouvelle-Orléans pour la semaine finissant samedi, 8 septembre 1883.

Assanto Cris	Morgan H Howe
Bach R	McLary Wm
Brothers Phelps	Miller C F
Borrello N	Martin L P
Badolt Mr	Massale E
Bean Ed	Ole L
Coulon J	Purton Major S
Cino Giov	Pezzati Lorenzo
Dickson Theo	Peterson E
Durien J	Pascial Giov
Flev y Ed	Rissuto Paldassere
Goslar Chas	Smith G
Grosberg C	Strahsel Mich
Gloria Franco	Valencia A
Grammel David	Vescia A
Ingalee John	Vitrano Bernard
Lesato Desire	Nitrano Camillo
Lacorst F	Nalencia A H

V. B. MERCHANT, Maître de Poste.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

Vente pour le compte de qui il appartiendra.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—VENDREDI, 14 septembre 1883, il sera vendu à 10 heures et demie du matin, à l'enseigne des rues Union et Craps—

GROCERIES. Le fonds du magasin de groceries appartenant autrefois à M. Auguste Villermin. Le tout en partie endommagé par le feu.

Conditions—Comptant. 11 sept—

PAR H. STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR H. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, **Vendredi 14 sept 1883** à 11 heures A. M., dans leurs salles d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente

Avis aux créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9325.

H. Dudley Coleman & Brother et H. Dudley Coleman et William H. Coleman vs leurs créanciers.

Ordre de Cour—

Qu'une assemblée des créanciers de H. Dudley Coleman & Brother et H. Dudley Coleman et William H. Coleman ait lieu au bureau de Andrew Hero, notaire, le 10 octobre 1883, à 11 heures du matin, pour considérer [illegible] et pour se prononcer sur l'application pour un répit [illegible] et dans l'intervalle que toutes procédures contre les biens ou les personnes de H. Dudley Coleman & Brother et de H. Dudley Coleman et de William H. Coleman soient suspendues, que les créanciers des pétitionnaires soient dûment notifiés d'assister à la dite assemblée, que la dite assemblée soit dûment annoncée, et que S. S. Carlisle, Esq., avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents des pétitionnaires.

Nlle-Orléans 5 septembre 1883

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour Copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

6sept—3[illegible] 30

ETAT DE LA LOUISIANE.

No 9291—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Chas E. Van Vinckle vs ses créanciers.

Ordre de Cour.

La cession de biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers. Et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu pardevant Marcel T. Ducros notaire en cette ville, JEUDI 13 septembre 1883 à 11 heures du matin à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre ses biens et sa personne soient suspendues.

Nlle-Orléans, 29 août 1883

Signé, F. A. MONROE.

Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la dite Cour, Division B, maintenant en congé.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, (Député Greffier

31août—3 [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Peter Toirs individuellement et comme membre de la société M. Di Gregorio & Co vs ses Créanciers—No 9301

ORDRE DE COUR.—La cession de la propriété du pétitionnaire, individuellement et comme membre de la société M. Di Gregorio & Co est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu devant Benjamin Ory, Esq, notaire en cette ville, le LUNDI 1er jour du mois d'octobre 1883 à 11 heures du matin, dans le but de prendre en considération les affaires du dit pétitionnaire que John Hassich Jr Esq avocat [illegible] comme pour représenter les créanciers absents et, dans l'intervalle que toutes les procédures judiciaires soient suspendues contre sa personne et ses propriétés.

Nouvelle-Orléans, 29 août 1883

A L TISSOT Juge.

Copie exacte

JAS D RANKIN Député greffier.

30 août—3 [illegible]

C. V. Reichel vs B. P. Caspar et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 8652—Division D—Demande a été faite de permettre de transférer en Allemagne l'argent revenant dans cette affaire à Henry P. Caspar, Catherine Marie Smith-Sauter et Henri Louis Christophe Sauter. Attendu qu'une pétition a été enregistrée demandant l'autorisation de transférer en Allemagne l'argent échéant aux mineurs sus mentionnés.

Avis est donné à tous ceux intéressés de faire opposition à la dite [illegible] pour lesquelles dans les 30 jours qui suivront cette première publication, la pétition ne doit pas être agréée.

Par décret de la Cour.

LOUIS [illegible], Député-Greffier.

9 août—5 [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances Hibernia de la Nouvelle-Orléans,

BUREAU, 37 RUE DU CAMP.

Douzième Etat de Situation Annuel pour l'Année finissant le 30 Avril 1883.

Primes sur les incendies	$80,826 16		
Primes sur les rivières	33,445 86		
Primes sur les mers	47,572 67		
	$161,844 69		
Non terminés le 30 avril 1882	28,917 51		
		$190,862 20	
Moins primes non échues, le 30 avril 1883		25,000 00	
Primes gagnées de l'année		$165,862 20	
Reçu pour intérêt, loyer, etc.		19,898 72	
Totaux de l'année		$185,760 92	
A déduire—			
Pertes sur les incendies	$22,451 50		
Pertes sur les rivières	7,7[illegible]9 70		
Pertes sur les mers	32,101 92		
	$62,343 12		
Réassurances, primes remboursées et escompte	37,750 19		
Taxes, Bureau des Réassureurs, etc.	17,991 27		
Dépenses générales, salaires fournitures de bureau, etc.	19,489 85		
		137,574 43	
Profits nets		$48,186 49	

L'actif suivant:

Comptant en caisse	33,470 98
Prêts garantis par hypothèques ou nantissements	198,997 45
Billets à recevoir	13,846 79
Immeubles	117,165 99
Primes en voie de perception	27,686 15
Actions, Bons, etc	95,714 20
Meubles et installations de bureau	5,133 45
	$491,815 01

L'exposé qui précède est une copie exacte des livres de la compagnie.

JOHN HENDERSON, Président.

THOS F. BRAGG Secrétaire.

Nouvelle Orléans, 9 juin 1883.

Signé sous serment devant moi à la Nouvelle Orléans, Lne, ce 9me jour de juin 1883.

WM. J. CASTELL, Notaire.

A une élection tenue le LUNDI, 7 mai 1883 les messieurs dont les noms suivent ont été désignés aux fonctions de Directeurs:

John Henderson,	Jno H. Hanna,
Thos. Smith,	F. J. Gasquet,
W. J. Castell,	M. E. Garvey,
Jno. T. Gibbons,	Geo. McCloskey,
Wm Hart,	Amédée Gauthreaux,
E. Gauche,	Richard Herrick,
	Edw. Irwin.

Et, à une réunion des Directeurs, le 11 mai 1883, JOHN HENDERSON a été élu Président, THOMAS SMITH Vice-Président, et THOMAS F. BRAGG Secrétaire de la Compagnie.

Le Bureau d'Administration a déclaré un dividende de Cinq Pour Cent faisant 10 pour cent d'intérêt sur le capital pour l'année, et Dix pour Cent de dividende sur les primes nettes payées par les actionnaires, au cas de l'escompte à [illegible] déjà rendu, payable le 15 juin 1883.

THOS F. BRAGG, Secrétaire.

21 juin—1 mois—DimMaJe

Southern Insurance Company of New Orleans

(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nlle-Orléans.)

RUE DU CAMP, 31.

CAPITAL....$300,000

Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois et 10 jours (soit du 20 novembre 1882 au 31 mai 1883.)

Primes reçues—		
Sur des risques d'incendies		$62,159 53
Sur des risques de mer		6,599 52
Sur des risques de rivière		5,586 27
Primes totales		$74,345 32
Pertes payées		
Sur des risques d'incendies	$3,070 31	
Sur des risques de mer	3,419 36	
Sur des risques de rivière	355 93	
	$6,845 60	
Escomptes et commissions	9,686 64	
Réassurances et primes remboursées	4,961 80	$21,494 04
Surplus		$52,851 28

ERNEST MILTENBERGER, président.

SCOTT McGEHEE, secrétaire.

Cette compagnie assure aux prix courants ou taux du tarif les plus réduits, alloue l'escompte comptant usuel, et en outre partage entre TOUS ses assurés à la fin de chaque année fiscale,

50 pour cent

des profits, après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds-capital.

La charte pourvoit aussi que 25 pour cent des profits soient mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il se soit élevé à $300,000, et ne pourra jamais être touché et n'est pour le paiement des pertes après que tous autres fonds de la compagnie (le fonds-capital excepté) auront été épuisés.

Aucune autre compagnie n'offre ces avantages ni n'est fondée sur des bases plus solides et plus conservatrices.

Les souscriptions à son fonds-capital sont complètes et entièrement payées [illegible] de la compagnie [illegible] recommande au patronage [illegible] qu'elle sollicite respectueusement.

Pertes promptement et équitablement ajustées et payées.

14juin—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Philippe Meyer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 9199.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI 13 octobre 1883 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 11 septembre 1883, je procéderai à la vente des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé sur la batture en face du Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Fulton, Gravier, Front et Poydras et désigné comme lot numéro douze, sur un plan [illegible] de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant le 12 janvier 1852; le dit lot mesure vingt-trois pieds deux pouces et une ligne de face à la dite rue Fulton, 21 pieds et 3 pouces sur la dite rue Front, 116 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 11, et 111 pieds 11 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 13. Etant la même propriété acquise par le feu Philippe Meyer de P. Peyroux le 15 avril 1852, par acte passé pardevant Joseph Cohn, anciennement notaire en cette ville.

Conditions—Comptant

Acte de vente pardevant W. O. Hart notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes dues et exigibles en 1883 devront être assumées par l'acquéreur, en sus du prix de son adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

14sept—14 21 28 oct5 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Billets prescrits, mandats, actions, etc.

Succession de Philippe Meyer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 9,199.

PAR B. ONORATO, encanteur. Bureaux 45 rue Royale—LUNDI, 24 septembre 1883 à midi, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 11 septembre 1883 les biens ci-après décrits, savoir:

1° Un lot de papiers et billets prescrits, à vendre en bloc, comme suit:

H. L. Frentz, en date du 5 avril 1868 payable sur demande $175.00

H. L. Frentz, en date du 4 mars 1870 payable sur demande $100.00

H. L. Frentz, en date du 18 janvier [illegible] payable à 1 demande $[illegible]

Geo. [illegible] en date du 16 juillet 1873 payable dans un an $216.00

Marc Kaiser, en date du 29 août 1877 payable sur demande $100.00

William Dreue en date du 24 octobre 1865 payable dans un an $450 00

F. J. Kammer en date du 14 août 1877 payable sur demande $[illegible]

[illegible] Caspar [illegible] en date du 12 août 1875 payable sur demande $200 00

[illegible] A. G. Phelps, en date du 15 août 1879 payable sur demande $[illegible]

4° J. Bewier billet de $100.00

Traite protestée de Morrissey & Co. Nashville, Tenn $[illegible]

Reçu de John May pour $20 00

5° 25 actions du New Orleans Canal and Lake Rail Road

25 actions du La [illegible]

27 actions du N. O. Gas Light Co.

Le tout selon l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

14 sept—14 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, effets [illegible], montre en or et [illegible] revolver, etc.

Succession de Philippe Meyer.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E, No 9199

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale—LUNDI le 24 septembre 1883, à 10 heures 30 minutes du matin, sur les lieux, coin Magasin et Melpomène il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Hon H. L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 11 septembre 1883, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un lot de meubles et effets mobiliers. Une montre en or et chaîne. Un revolver etc.

Le tout conformément à un inventaire [illegible] en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

14 sept—14 19 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'un salon de bière

Nos 132 et 134 rue Commune.

Succession de E. Lachenmeyer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 9204

PAR B. ONORATO encanteur—Bureaux No 45 rue Royale—MARDI le 25 septembre 1883 à 10 heures 30 minutes du matin, sur les lieux Nos 132 et 134 de la rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E siégeant en place de l'Hon H. T. Houston juge de la dite Cour Division B, maintenant en congé, en date du 13 septembre, je procéderai à la vente des articles ci-après décrits à savoir:

Une grande glace, un comptoir en marbre, vingt cinq tables en marbre, cent cinquante chaises, quinze douzaines de verres assortis, dix [illegible] et autres installations variées et articles de salon de bière qui y appartiennent.

Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions. Comptant sur les lieux.

14 sept—14 19 25

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Propriété améliorée de valeur

rue Villeré, entre Port et St-Ferdinand, Troisième District.

Succession de Charles Shreck.

No 8570.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear encanteur—Bureau 48 rue Royale—SAMEDI 6 octobre 1883 à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 4 [illegible] 1883, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre dans l'ilet borné par les rues Villeré, Port, Robertson et St Ferdinand, mesurant 30 pieds sur la rue Villeré sur une profondeur de 170 pieds 6 pouces.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et le reste à un crédit d'un et deux ans en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite [illegible] les billets et toutes les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 sept—5 11 14 18 25—oct 2 6

H. DAMIENS

127, RUE ROYALE, 129

COIN TOULOUSE.

Nouvelles Marchandises

Reçues par les steamers Paris et Counsellor.

ARTICLES DE BAINS.

COSTUMES DE BAINS—pour Dames.
MAILLOTS ET CALEÇONS—de bains.
PEIGNOIRS ET SERVIETTES—à bains.
SANDALES—pour hommes et pour dames.
OMBRELLES ET PARASOLS—bains de mer.

BONNETERIE,

Chemises Françaises--blanches et en couleurs, Gilets, Caleçons, Chaussettes, Mouchoirs, Cravates, Bretelles, ETC. ETC. ETC.

ORFEVERIE DE CHRISTOFLE

Couverts de Table, Couverts à Dessert, Cuillère à Café, Louches.

OMBRELLES pour DAMES,

HAUTE NOUVEAUTÉ.

PARFUMERIE, MERCERIE, LINGERIE.

TOILE CAOUTCHOUC—par yard.

18 juin—

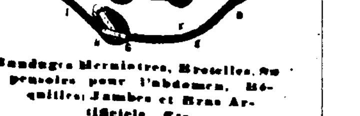

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25avril—1 an

ANEMIE

QUINA LAROCHE

Ferrugineux

Recommandé pour faciliter les *Croissances* et *Formations difficiles*, il procure au sang la force et les **Globules** rouges qui en font la beauté; il fortifie l'*Estomac*, excite l'*Appétit*, combat l'*Anémie*, le *Lymphatisme*; abrège les *Convalescences*, etc.

PARIS, 22, rue Drouot, 22, PARIS